RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du 10/02/2021
portant composition du comité technique d'administration centrale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

La secrétaire générale ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 10 et 15 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement du comité technique d'administration centrale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;

Arrête

Article 1er

Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique d'administration centrale institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé sont désignés comme suit :
- le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint ;
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique d'administration centrale institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé sont désignés pour quatre ans à compter du 6 décembre 2018. La composition est arrêtée comme suit :

Organisation syndicale	**Elus**	
	Titulaires	**Suppléants**
Alliance du Trèfle	1. Mme Muriel MAHE	1. Mme Sophie GARDEL
	2. Mme Isabelle GUERRY	2. M. Philippe FRANÇAIS-DEMAY
CFDT	3. M. Frédéric NABUCET	3. Mme Stéphanie CLARENC
	4. Mme Isabelle VANDERMEERSCH	4. M. Rachid BENLAFQUIH
	5. M. Éric GARBEROGLIO	5. Mme Martine BEAUVOIS
	6. Mme Sophie LARDENOIS	6. M. Cyrille CARAYON
CGT - SUD	7. M. Libardo AGUDELO ACEVEDO	7. Mme Eliane BOCQUET
FO	8. M. Antoine MARTINEZ	8. Mme Nadine JEAN-BAPTISTE

FSU	9. Mme Fatima BOUHADDI	9. M. Michel LE GALL
UNSA	10. Mme Stéphanie LOUCHEZ	10. M. Nicolas MARTEL

Article 3

L'arrêté du 12 octobre 2020 portant composition du comité technique d'administration centrale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 10/02/2021

La secrétaire générale,
Pour la secrétaire générale et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines,

X. MAIRE